



DECISION N° 11 - 023 - /MPNT-CRT

Portant approbation de nouveaux tarifs Grand public de SOTELMA

LE DIRECTEUR DU COMITE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS

- Vu** la Constitution ;
- Vu** l'Ordonnance N° 99-043/P-RM du 30 septembre 1999 modifiée, régissant les télécommunications en République du Mali ;
- Vu** le Décret N° 07-143/ P-RM du 23 Avril 2007 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Comité de Régulation des Télécommunications ;
- Vu** le Décret N° 08-064/ P-RM du 07 février 2008 portant nomination du Directeur du Comité de Régulation des Télécommunications ;
- Vu** la lettre N° 000229/DG-DC-SOTELMA-SA/2011 du 19 mai 2011 relative à la nouvelle offre mobile prépayée «Jouvence» ;
- Vu** la lettre N° 000266/DG-DC-SOTELMA-SA/2011 du 13 juin 2011 relative à la nouvelle offre mobile prépayée «Jouvence».

Sur le projet de nouveaux tarifs grand public de SOTELMA

1. Introduction :

Le Directeur Général de la SOTELMA-SA, par courrier N° 000229/DG-DC-SOTELMA-SA/2011 du 19 mai 2011, a soumis à l'approbation du Comité de Régulation des Télécommunications un projet de révision tarifaire conduisant à un élargissement de l'offre de services "mobile prépayée" sur le réseau mobile Malitel de la SOTELMA. Est jointe à la lettre une fiche client prépayée. Cette nouvelle offre, pour le segment jeune, est intitulée «Jouvence» et dédiée aux jeunes élèves et étudiants.

2. Les propositions de la SOTELMA :

La SOTELMA, dans son dossier soumis propose un nouveau plan tarifaire avec des conditions de souscriptions au bénéfice des jeunes élèves et étudiants.

Ce dossier est complété par le courrier N° 000266/DG-DC-SOTELMA-SA/2011 du 13 juin 2011 de la SOTELMA.

La souscription est payable une seule fois avec la carte d'identité scolaire selon les modalités suivantes :

Pour un abonné disposant déjà d'une ligne Waatibé, qui veut migrer vers l'option "Jouvence" les frais sont de 500 F CFA TTC ;

Pour un nouveau souscripteur à la ligne mobile et désirant disposer de l'option «Jouvence», les frais sont de 540 F TTC ;

Les frais de retour vers l'offre Waatibé (c'est-à-dire quitter l'option jouvence pour l'offre Waatibé) sont 500 F TTC.

Les tarifs de communication sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Tarifs de communication (F CFA TTC/mn)

Destination	07h	18h	18h	22h	22h	07h	Tarifs Week-end	SMS ⁽¹⁾
«On net» (entre abonnés Jouvence)	119		39				39	15
«On net» (Malitel/Sotelma)	119			39			119	
«Off net» (autres opérateurs)	119						119	30
International	150 (Afrique)/198 (reste du monde)/ 1880 (Rx satellitaire)							50
Cadence de facturation	Palier de facturation à la seconde							

(1) SMS : en FCFA TTC/envoi

3. Analyse du CRT :

L'option «Jouvence» comporte des avantages pour les élèves et étudiants mais elle est assortie de restrictions qui, si elles ne sont pas bien expliquées aux "jeunes" adhérents à l'option, peut conduire à une mauvaise utilisation et à des coûts d'appel plus élevés.

Les abonnés à l'option sont facturés à bas prix le soir et le weekend. Cependant en dehors de ces périodes, ils sont facturés plus cher que dans l'offre Waatibé.

Les tarifs pour les destinations Afrique, Reste du monde et Réseaux satellitaires restent identiques aux tarifs actuels de l'offre grand public Waatibé.

